

AVIS PUBLIC

AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

Intéressés par une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 373 croissant Lelièvre

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné directeur général de la susdite municipalité, que:

Lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 8 juin 2021, à 19h30, via l'application mobile de vidéoconférence ZOOM, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 373, croissant Lelièvre et désigné sous le lot 2 684 374. Une inscription est nécessaire avant le 7 juin à 16H00 par courriel à papillon.manon@municipalitepontiac.ca pour pouvoir être connecté à la vidéoconférence.

La dérogation vise à permettre de régulariser la superficie du terrain sur le lot 2 684 374 à 2 028,90 mètres carrés alors que la norme réglementaire est de 3 700 mètres carrés pour le lot non desservi. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 3.8.1 du règlement de lotissement no. 178-01 et ses amendements.

De plus, la dérogation vise à régulariser le frontage de 39,62 mètres alors que la norme réglementaire est de 45 mètres carrés pour le lot non desservi. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 3.8.1 du règlement de zonage 178-01 et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

DONNÉ À PONTIAC, ce 21^e jour du mois de mai de l'année deux mille vingt-et-un.



M. Pierre Said
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résident à Gatineau certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut sur le site internet de la Municipalité de Pontiac entre 8h00 et 16h00, le 21^e jour de mai deux-mille vingt-et-un.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21^e jour de mai deux-mille vingt-et-un.



M. Pierre Said
Directeur général et secrétaire-trésorier